

Une attention est souvent portée également à tout ce qui est suspendu au-dessus du fauteuil, et qui doit garantir une absence de risque de « chute de poussière ou d'insectes ». Si vous disposez d'un luminaire médical suspendu en salle de soins présentant ce risque, vous serez très probablement sommés d'opter pour une autre solution.



« Personnellement, je ne pense pas que je doive demander une visite d'aide personnalisée de la part d'un confrère de l'URPS. J'estime que ma pratique est très correcte. »

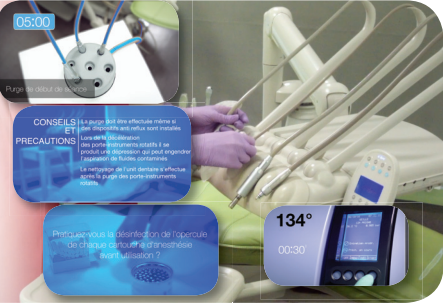
Il est rare qu'une visite d'aide personnalisée se solde par un satisfecit complet. Même dans les cabinets des praticiens volontaires aux pratiques les plus rigoureuses, les personnes-conseils sont susceptibles d'apporter des améliorations aux procédures appliquées ou des suggestions d'organisation du plateau technique. De plus, il nous semble important de rappeler qu'une visite d'aide personnalisée, bien qu'étant en priorité tournée vers le praticien, bénéficie également à l'ensemble de l'équipe dentaire, dont les assistantes. Demander une visite, c'est aussi apporter une aide technique et organisationnelle à l'ensemble de votre personnel. Par ailleurs, vous constaterez probablement avec un certain étonnement à quel point votre personnel peut être sensible à un regard d'expert et peut radicalement changer ses habitudes lorsque c'est une personne extérieure au cabinet qui le lui suggère.

« Je suis intéressé par une visite, mais j'ai plusieurs petites choses à changer à mon cabinet avant... »

Raison de plus pour demander la visite maintenant et non après !

Les personnes-conseils ont visité de nombreux plateaux techniques de confrères et consœurs parfois satisfaits de présenter un cabinet fraîchement refait et réaménagé, et pourtant, comportant des écarts flagrants au regard de la grille technique d'évaluation.

C LE MODULE DE FORMATION EN LIGNE DE L'URPS



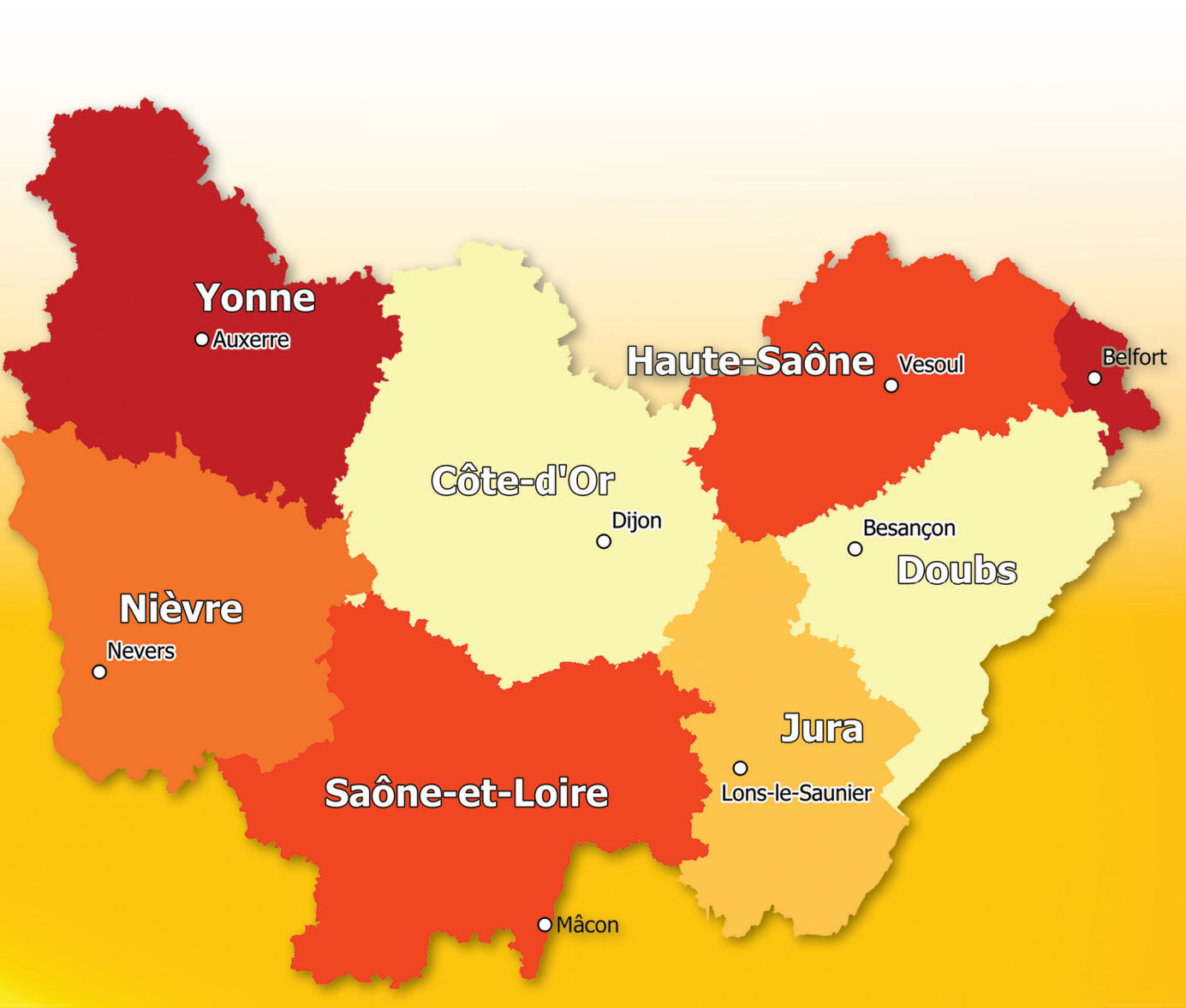
Si certains d'entre vous ont manqué notre courrier de novembre 2017, l'URPS a mis en place un nouveau dispositif en complément de celui des visites d'aide personnalisée : un module régional de formation sur le thème de la maîtrise du risque infectieux a été mis en ligne à destination des chirurgiens-dentistes de Bourgogne Franche-Comté.

Forme émergente d'enseignement dotée d'une plus grande flexibilité que les formations présentielle, ce MOOC (massively open online course) s'inscrit dans une démarche d'auto-évaluation des pratiques professionnelles en vous permettant de voir ou de revoir les 19 items essentiels à la sécurité des soins de la « Grille technique d'évaluation des cabinets dentaires pour la prévention des infections associées aux soins », éditée par la DGS en 2011.

Intervenant en complémentarité des visites d'aide personnalisée, et non en substitution de celles-ci, le module de formation en ligne est en accès gratuit pour l'ensemble des chirurgiens-dentistes d'exercice libéral de Bourgogne Franche-Comté désirant revenir sur ces 19 items.



Êtes-vous au point en matière de maîtrise des risques d'infections associées aux soins ? Testez vos connaissances grâce à notre quizz !



URPS
CHIRURGIENS-DENTISTES
Bourgogne Franche-Comté

contact@urps-chident-bfc.org

43, rue Elsa Triolet

Parc d'activités Valmy

21000 DIJON

☎ 03 80 41 90 14

Site de l'URPS : <https://www.urps-chident-bfc.org/>

**URPS Chirurgiens-Dentistes
de Bourgogne Franche-Comté**



URPS
CHIRURGIENS-DENTISTES
Bourgogne Franche-Comté

SPÉCIAL

**MAÎTRISE
DU RISQUE
INFECTIEUX**

Imprimerie Vidome - Fontaine-lès-Dijon - Images : Freepik, Flaticon - Novembre 2020

ÉDITO



Jamais avant la crise sanitaire de ces derniers mois, les médias n'avaient autant parlé des mesures de prévention du risque infectieux mises en œuvre dans la pratique quotidienne du cabinet dentaire libéral, jamais autant de reportages n'avaient exposé aussi clairement les mesures prises par les praticiens pour protéger leurs patients, leur personnel et eux-mêmes au cours de cette pandémie virale.

Pourtant les premiers jours du confinement avaient mis en évidence la pénurie d'équipements de protection individuelle (EPI) dont la profession avait tant besoin pour assurer la permanence des soins. Il a alors fallu la mise en place dans l'urgence de la situation sanitaire extrêmement défavorable du mois de mars, d'une chaîne logistique sans précédent pour que l'URPS Chirurgiens-Dentistes de Bourgogne Franche-Comté fasse l'acquisition, dans un contexte de pénurie mondiale, de plusieurs milliers de surblouses, tenues de bloc jetables, charlottes, sur-chaussures et qu'elle les fasse parvenir, en coordination avec les Conseils départementaux de l'Ordre, à tous les praticiens volontaires du dispositif de permanence des soins. Tandis que l'Agence Régionale de Santé mettait à disposition tant bien que mal quelques dizaines de masques FFP2 par département, prélevés sur des stocks d'Etat périmés, l'URPS fournissait à chacun des praticiens volontaires, dans les 8 départements de Bourgogne Franche-Comté, les EPI nécessaires pour accueillir les urgences dans le cadre des dispositifs ordinaires départementaux.

Avant même l'issue du confinement, votre URPS s'est également attachée à doter les 1250 chirurgiens-dentistes libéraux de la région d'un « kit de reprise » contenant 50 masques FFP2 et 30 surblouses, en développant là encore une nouvelle chaîne opérationnelle et logistique régionale à la hauteur des dizaines de tonnes de matériel que ces EPI représentaient. Cet approvisionnement et cet acheminement exceptionnel de matériel ont représenté un coût tout autant exceptionnel, dont l'intégralité du financement a été assuré par l'URPS, et qui s'est prolongé jusqu'au début juillet pour les tout derniers arrivages de masques. Plus de 85% des praticiens libéraux de notre région ont demandé et perçu gratuitement cette dotation, dont le reliquat reste de nature à servir de stock stratégique, ou « stock tampon », dans le cadre d'une crise sanitaire qui aujourd'hui encore ne faiblit pas, et qui nécessite parfois de venir en aide à des praticiens en proie à des difficultés d'approvisionnement.

Fidèle à sa mission de gestion des crises sanitaires, et en droite ligne de son action constante depuis 10 ans en faveur de la maîtrise du risque infectieux (MRI) au cabinet dentaire, votre URPS a mis en œuvre l'ensemble de ses ressources humaines, techniques et financières pour apporter son aide aux praticiens libéraux de la région confrontés à une situation inédite et d'une exceptionnelle gravité. Que l'ensemble de ceux qui ont contribué au succès de cette mission trouve ici le témoignage de nos sincères remerciements.

Plus que jamais votre URPS a pour vocation de promouvoir la MRI au cabinet dentaire. Plus que jamais il est indispensable que chaque praticien libéral fasse l'analyse de ses pratiques et de son plateau technique dans l'objectif de la qualité-sécurité de ses soins, en toute circonstance. L'URPS Bourgogne Franche-Comté a développé à cet effet des outils uniques que cette publication souhaite faire découvrir ou redécouvrir à tous les chirurgiens-dentistes en exercice libéral dans la région.

Pierre-Olivier DONNAT

Président URPS-CD

Bourgogne-Franche-Comté

A LES VISITES D'AIDE PERSONNALISÉE



Depuis 2011 en Bourgogne et depuis 2016 en Franche-Comté, l'action MRI (maîtrise du risque infectieux) de l'URPS a vocation à accompagner les chirurgiens-dentistes libéraux volontaires de la région dans l'évaluation de leurs pratiques, dans le but de prévenir des risques d'infections associées aux soins au cabinet dentaire. Aujourd'hui, les visites d'aide personnalisée pour la maîtrise du risque infectieux sont au cœur de cette action confraternelle.

D'une durée d'environ 3 heures, en présence du praticien volontaire et de ses assistantes, une visite d'aide personnalisée permet d'évaluer la pratique et de vérifier l'application des règles d'hygiène et des bonnes pratiques professionnelles visant à prévenir la transmission d'infections associées aux soins au cabinet dentaire.

Ces visites d'aide personnalisée sont entièrement gratuites !

Cette démarche d'évaluation et de conseil est diligentée par les « personnes-conseils ».

Elles-mêmes chirurgiens-dentistes en exercice ou jeunes retraités, les « personnes-conseils » ne sont pas des experts autoproclamés de la MRI, mais sont au contraire dûment formées sur le thème de la maîtrise du risque infectieux et de la méthodologie de l'audit, afin de vous apporter l'aide la plus pertinente dans votre démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

B LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ À L'ÉGARD DU RISQUE INFECTIEUX EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

« Quelle est la différence entre une visite d'aide personnalisée proposée par l'URPS, une visite confraternelle du Conseil de l'Ordre, et une inspection des services de l'ARS ? »

En raison du rapprochement progressif de certains Conseils Départementaux de l'Ordre et de l'URPS sur cette thématique au cours de ces dernières années et de la formation en tant que « personnes-conseils » de nombreux conseillers ordinaires, on constate une certaine homogénéisation dans le format des visites proposées par l'URPS et avec celles des visites confraternelles ordinaires, qui utilisent désormais le même référentiel MRI, la « Grille technique d'évaluation pour la prévention des infections associées aux soins » (Direction Générale de la Santé, 2011).

Nous vous proposons néanmoins une rapide comparaison entre les différents types de visites que vous pourriez recevoir en Bourgogne Franche-Comté.

	URPS	CDO	ARS
Choix du cabinet visité	Volontariat du praticien demandeur. Visite gratuite.	A la discrétion du CDO	A la discrétion de l'Agence sur critères de risques
Caractère obligatoire	Non	Oui	Oui
Cabinet ouvert / fermé	Fermé	Fermé (sauf exception)	Fermé
Référentiel utilisé	« Grille technique d'évaluation pour la prévention des infections associées aux soins » (Direction Générale de la Santé, 2011)		
Nombre d'évaluateurs et qualité	2 « personnes-conseils » (chirurgiens-dentistes)	2 conseillers ordinaires (chirurgiens-dentistes)	1 pharmacien inspecteur
Durée de la visite	3 à 4 heures selon la taille du cabinet	Variable	Variable
Pouvoir de sanction	Non	Oui	Oui
Pouvoir de contre-visite	Non	Oui	Oui
Finalité de l'évaluation	Progression des pratiques (pédagogie)	Mise en conformité	Mise en conformité et/ou instruction de signalement pouvant donner lieu à poursuites, ou à la fermeture du cabinet en cas de défauts majeurs



« Dans quelle mesure suis-je susceptible de me faire inspecter par les services de l'ARS ? »

Les services d'inspection des ARS estiment que les cabinets à risques, et donc ceux qu'ils sont le plus susceptibles de visiter, sont ceux de praticiens récemment installés, ou proches de la retraite, ou bien encore ayant une forte activité de chirurgie et d'implantologie. Il va sans dire que les cabinets faisant l'objet de plaintes (ou « signalement ») déposées directement à l'ARS constituent une cible d'inspections prioritaires. Si vous ne faites pas partie de ces cabinets, vous pouvez considérer que le risque de vous faire inspecter est faible, mais cela ne vous met pas pour autant à l'abri : l'ARS Bourgogne Franche-Comté inspecte en moyenne 40 cabinets par an dans la région. Ne considérez pas que ces inspections ne tombent que sur les autres, et n'hésitez pas à solliciter une visite d'aide personnalisée à l'URPS !



« Suite aux visites proposées par l'URPS, quels sont les aspects de la maîtrise du risque infectieux qui font le plus souvent défaut chez les confrères ? »

Un cabinet dentaire possède un plateau technique complexe dans lequel il est possible d'observer des pratiques extrêmement hétérogènes, ce qui rend difficile l'identification des dénominateurs communs reflétant des écarts récurrents. Cependant, il est possible de mettre l'accent sur 5 items de la grille technique qui méritent une attention particulière.

Masques de type IIR (lire « 2 R »)

Assurez-vous que les masques chirurgicaux dont vous faites l'acquisition possèdent bien cette norme. A noter que les masques FFP2 (ou de norme étrangère équivalente approuvée par les autorités sanitaires), désormais d'usage constant au cabinet dentaire, doivent également faire l'objet de la plus grande attention lors de l'achat afin de garantir leur conformité.

Lunettes et/ou visière de protection

Contrairement à l'idée reçue, les lunettes de vue ne suffisent pas à protéger des projections et de la nébulisation inhérente à l'usage des porte-instruments dynamiques (PID) c'est-à-dire des turbines, contre-angles, pièces à main de détartreur, etc.

L'affichage des fiches pratiques ou techniques

« Désinfection des mains par solution hydro-alcoolique », « Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang », « Traitement des dispositifs médicaux »... bien souvent, ces fiches-outils ne sont pas affichées à la vue du personnel du cabinet. N'en déplaise à certains, ceci est considéré comme une erreur, mais heureusement très simple à éviter et qui ne coûte rien.

Placardez donc ces fiches en bonne place dans votre cabinet ! Bien entendu, personne ne doute que vous sachiez opérer une friction hydro-alcoolique et composer le 15 en cas d'accident d'exposition au sang (piqûre ou coupure par un instrument souillé) ... mais ne donnez aucune raison au pharmacien-inspecteur d'inscrire cet item en non-conformité dans son rapport !

Les porte-instruments dynamiques (PID)

Bien qu'ils représentent un sujet à controverses de par l'absence de directive nationale parfaitement explicite pour leur traitement, ils restent néanmoins en tête des points à améliorer dans les cabinets dentaires libéraux : de manière générale ils ne sont pas assez nombreux et ils ne font pas toujours l'objet du traitement adapté après chaque usage.

Nous recommandons toujours d'en disposer d'un nombre suffisant en regard de votre activité.

La purge de l'eau des unités

« Vous rentrez de vos vacances d'été annuelles, et vous accueillez lundi matin votre premier patient de la journée. Si vous ne faites pas la purge de l'eau de l'unité, vous allez lui servir une soupe qu'il n'est pas près d'oublier. » (Dr Daniel PERRIN, formation des personnes-conseils MRI, octobre 2015).

La qualité de l'eau des unités dentaires est un sujet complexe qui nécessite également une attention particulière. La purge de l'eau de l'unité le matin, et entre chaque patient, permet de limiter la formation du biofilm et réduire la densité microbienne dans le réseau d'eau de l'unité.



« Y a-t-il des items qu'un inspecteur estimera non-conformes et qui sont difficiles à anticiper ? »

Quelques rapports d'inspections inscrivent notamment les fauteuils avec coutures en tant qu'écart aux bonnes pratiques. Il est vrai qu'en principe, un fauteuil sans aucune couture au niveau de son revêtement convient mieux et facilite le nettoyage. Cependant cette exigence semble parfois disproportionnée par rapport au risque infectieux qu'elle permet d'écarter.

